

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le cinq juillet à dix neuf heures zéro minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation de Monsieur OTLINGHAUS Pascal, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents : MM. CHAVENTRE Cyril, DUCREUX Agnès, HENRY Christine, OTLINGHAUS Pascal, MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc, REFAUVELET Gérard.

Absents excusés : MM. DAUNY Laura pouvoir à DUCREUX Agnès, DURASSIER Marie-Noëlle pouvoir à HENRY Christine, ENG Charles pouvoir à REFAUVELET Gérard, MOLINES Emmanuelle pouvoir à MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc.

Absent : SORIA Denis

Secrétaire de séance : Mme HENRY Christine

Date de convocation : 01 juillet 2024

Date d'affichage : 01 juillet 2024

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Monsieur MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc revient sur la réponse à sa question qu'il a posé sur le « non lieu ». Il indique qu'il n'y a pas de réponse dans le procès-verbal. Monsieur le Maire rappelle lorsqu'il a dit « c'est une sorte de non lieu » il n'utilisait pas le terme juridique. Madame HENRY Christine indique que c'est écrit « cette affaire » elle demande « quelle affaire » ? C'est le référé ? Monsieur le Maire confirme.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 06 avril 2024 est approuvé par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire annonce la démission de Monsieur LE NOBLE Vincent.

Présentation de la décision prise par le Maire en vertu de l'articles L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Décision n° 01/2024 : Choix du prestataire de livraison de repas pour la restauration scolaire année scolaire 2024-2025.

MOTION DE SOUTIEN A LA COMMUNE DE NONVILLE DANS LE CADRE DES FORAGES PETROLIERS SUR SON TERRITOIRE (ACTION EN JUSTICE AVEC LA MAIRIE DE PARIS) – 2024/17

La motion de soutien à la commune de Nonville dans le cadre des forages pétroliers sur son territoire est reportée au prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire indique, au conseil municipal, que la Ville de Paris nous propose de porter, avec eux, une action à l'encontre de l'arrêté en date du 30/01/2024 du Préfet de Seine-et-Marne autorisant les deux forages de Bridge Energies sur la concession de Nonville.

En effet, la Ville de Paris souhaite intervenir au soutien du recours en annulation contre cet arrêté introduit par Eau de Paris devant le Tribunal de Melun. L'intervention de la Ville de Paris pourrait être accompagnée de l'intervention d'autres communes, permettant de soulever tous les arguments juridiques pertinents susceptibles d'emporter l'annulation de l'arrêté.

Un seul et même cabinet d'avocats représente l'ensemble des communes. La Ville de Paris assumera les coûts de la procédure et sera l'interlocutrice principale du cabinet d'avocats.

Monsieur le Maire donne lecture, au conseil municipal, du modèle de courrier d'acceptation d'être représentée par le cabinet d'avocats choisi par la ville de Paris et que la direction juridique de la ville de Paris serve d'interface unique avec le cabinet d'avocats.

Monsieur le Maire propose :

- que la commune soit représentée par le cabinet d'avocat choisi par la ville de Paris ;
- d'accepter que la direction juridique de la ville de Paris serve d'interface unique avec le cabinet d'avocats ;
- de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **huit** voix **POUR** et **deux ABSTENTIONS** décide :

- que la commune soit représentée par le cabinet d'avocat choisi par la ville de Paris ;
- d'accepter que la direction juridique de la ville de Paris serve d'interface unique avec le cabinet d'avocats ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Hors délibération :

Monsieur le Maire indique que les communes de Nonville et Villemer ont accepté d'être représenté par le cabinet d'avocats de la Ville de Paris.

Monsieur MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc s'interroge car il n'y a aucune preuve de la Ville de Paris sur la prise en charge des frais d'avocats à part un mail.

Monsieur MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc rappelle, qu'il y a quelques années, la commune avait voté pour la continuité du projet de Bridgeoil.

Monsieur MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc reproche un manque d'informations.

Monsieur le Maire indique qu'une délibération avait été prise favorablement pour l'extension dite « concession de Nonville » avant l'enquête publique.

Monsieur le Maire indique que c'est la délégation du pouvoir du Maire mais souhaite l'avis du conseil municipal.

ADHESION FNCOFOR – 2024/18

Monsieur le Maire présente l'Union Régionale des Collectivités Forestières d'Ile-de-France et son réseau :

- il fait état des actions et du rôle tenus par celle-ci tant au niveau régional pour la bonne défense des intérêts des communes concernées par le fait forestier et de la promotion de stratégies forestières pour le développement des territoires ruraux, urbains et périurbains ;
- il expose l'intérêt pour la commune de La Genevraye d'adhérer au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **9 voix POUR** et **1 ABSTENTION** :

- décide d'adhérer à la Fédération nationale et d'en respecter les statuts ;
- de payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion (100€) ;
- charge Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à cette adhésion ;
- mandate celui-ci pour représenter la commune de La Genevraye auprès de l'Union Régionale des Collectivités Forestières d'Ile-de-France.

Hors délibération :

Monsieur le Maire annonce la question de Madame DUCREUX Agnès à savoir si on est vraiment légitime pour adhérer car la commune n'est pas propriétaire de forêts. Monsieur le Maire indique que la commune a des chemins communaux qui passent dans les bois. La Fédération nous a aidé pour le défrichage illégal, et peut nous aider lorsque la commune a des questions, comprendre la charte forestière...

Madame HENRY Christine lit le commentaire de Madame DURASSIER Marie-Noëlle (absente excusée) qui indique qu'elle reste circonspecte sur l'utilité de cette association pour notre commune qui ne possède pas de bois en forêt public sauf erreur...

TRAVAIL DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

Commission travaux :

- Monsieur REFAUVELET Gérard indique que plusieurs dossiers sont en cours notamment les amandes de police (finaliser le projet de chicanes route de Nemours et coussin berlinois route de Moret). La demande de subvention a été faite en fin d'année 2023.

Il est prévu également de faire de demande de permission de voirie pour des chicanes avec zone de stationnement sur la route de Nemours (vers la Fontaine à Nicot) où des voitures stationnent sur le trottoir. Une demande de ligne continue sur la route de Nemours va être demandée pour diminuer la vitesse.

- Un devis a été reçu d'une valeur de 11.000€ pour finir de bitumer le chemin du Gué.
- Le camion "BLOW PATCHER" de l'entreprise COLAS va repasser la semaine prochaine pour continuer de boucher l'ensemble des trous (route d'Episy, accotements à côté de l'école). Le coût est de 4.500 € par passage de camion.
- Espaces Verts : Monsieur le Maire indique l'absence non remplacée de l'agent technique. Le Maire a reçu plusieurs plaintes sur l'entretien des espaces verts.
- Monsieur REFAUVELET se charge de demander un devis, dans le cadre d'un marché de groupement de commande avec la CCMSL, pour repeindre les bandes blanches et les zébras des arrêts bus.
- Une demande a été faite auprès de l'ARD pour mettre des poteaux au niveau de la baignade, à la place des barrières, sur les deux intersections chemin du gué et rue Cahen Michel. L'ARD a donné son accord. Les riverains sont favorables à ces travaux.

QUESTIONS DIVERSES

SIDEAU : Monsieur REFAUVELET a participé à une réunion pour les votes des budgets. Des études sont en cours sur des demandes d'adhésions de communes (Treuzy-Levelay, Nanteau). Plusieurs voiries ont été rétrocédées au SIDEAU (quartier/ lotissement de Veneux-les Sablons et Episy).

Branchement plomb qui était prévu en 2024 sont quasiment terminés.

Réhabilitation de réservoir de « gros bois » problème d'amiante dans un château d'eau en rénovation complète.

Mise en conformité du captage de chardenière à Montigny-sur-Loing.

SMETOM : Madame DUCREUX Agnès s'est rendue à une réunion le 2 juillet pour traiter les bio déchets (travaux en copil) études savoir solution tout compostage (chacun se débrouille) ou l'on met des bennes pour mettre les sacs de biodéchets. Quid des sacs ? Problématique : il n'y a pas de chaîne de traitement pour les sacs de biodéchets. Passage de camion en plus.

Pour se mettre en conformité avec la loi, optez pour la solution tout compostage. Distribution sur 5 ans de composteurs de 300 L à chaque foyer (300 L correspond à 4 personnes). Les membres du syndicat ont voté pour presque à l'unanimité et pour la gratuité. Le composteur sera fourni gratuitement que si le demandeur effectue une formation obligatoire.

Un appel d'offres va être lancé. Le composteur sera en bois et non en plastique recyclé car cela ne plaisait pas aux membres et ils sont plus fins et plus hauts.

Des réunions d'informations sont prévues à la rentrée de septembre.

Ce projet est prévu pour début 2025.

Dès la rentrée de septembre, le SMETOM a prévu de faire des interventions dans les écoles pour lutter contre le gaspillage alimentaire avec la pesée de bio déchets. Sensibilisation des enfants. Cela permettra aussi de savoir le nombre de composteurs à mettre dans les écoles. Selon la réglementation, il faut 3 composteurs de minimum par école avec grille anti rongeurs obligatoire. Par exemple, pour La Genevraye, 3 composteurs de 800 L sur la base de 99 enfants. Les composteurs pour les écoles seront à la charge des communes. Coût pour notre commune 391,97 € les 3. Il faudra élire une personne référente « cantine ».

A terme, les déchets verts ne pourront plus être déposés dans les déchèteries.

Village d'avenir : Monsieur le Maire indique que Madame RIVIERE, du CAUE est venue en Mairie pour retranscrire les besoins de la commune évoqués lors d'une précédente réunion. Monsieur le Maire présente le document de travail rédigé par Madame RIVIERE aux conseillers. La prochaine étape est la recherche d'un Assistant Maître d'Ouvrage pour mettre en forme ce projet. Une réunion sera organisée prochainement.

Fête des Plantes : Des réunions débriefing avaient été prévues mais n'ont pas eu lieu. A la place, deux mails sous forme de questionnaires ont été envoyés. Un pour les exposants et un autre pour les artistes/artisans.

La séance est levée à 20 heures 20.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

HENRY Christine

Pascal OTLINGHAUS